

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
SAS A2Z IMMO

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 78, Avenue des Champs-Élysées, bureau 562, 75008 Paris
RCS Paris 907 496 855

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

En date du 30 septembre 2025

1 — DÉMISSION DE LA PRÉSIDENTE

Madame Alix ANDREANI démissionne de ses fonctions de Présidente à compter du 30 septembre 2025. L'associée unique prend acte de cette démission.

2 — QUITUS PLEIN ET DÉFINITIF

L'associée unique donne à Madame Alix ANDREANI quitus plein, entier et définitif de sa gestion et renonce expressément à toute action ou recours au titre de son mandat pour la période écoulée.

3 — NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

L'associée unique nomme Madame Gladys ZACHARINA née le 09/03/1980 à Lamentin (97) domiciliée 3 Quartier Moulin à Vent 97231 Le Robert, en qualité de Présidente de la SAS A2Z IMMO, à compter du 30 septembre 2025, pour une durée indéterminée.

Madame Gladys ZACHARINA déclare accepter ses fonctions.

4 — MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associée unique décide de modifier l'article relatif à l'objet social afin de SUPPRIMER la mention :

« transactions immobilières »

L'objet social est en conséquence ajusté pour ne conserver que les activités définies dans les statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour procéder à la mise à jour des statuts et effectuer les formalités auprès du Greffe et du Guichet Unique.

5 — CLAUSE DE RECONNAISSANCE DE LA GESTION ANTÉRIEURE

La nouvelle Présidente reconnaît la régularité de la gestion antérieure de Mme Alix ANDREANI, en prend acte et assume pleinement l'ensemble des pouvoirs et obligations attachés à ses fonctions.

6 — POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales, dépôts et publicités.

SIGNATURES :

L'Associée unique :

Gladys ZACHARINA

La Présidente nouvellement nommée :

Gladys ZACHARINA

Bon pour acceptation des fonctions

Bon pour acceptation
des fonctions